

Décision n° D2021_071

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

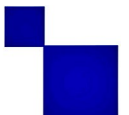
Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R2123-1 3°,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté de délégation de signature n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

décide

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises pour un accord-cadre mixte mono-attributaire pour l'animation d'activités éducatives de pleine nature sur la base de loisirs de Champs-sur-Marne dont les seuils sont 500 000 euros HT minimum et 4 000 000 d'euros HT maximum pour quatre ans ;



Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211117-D2021_071-AR

- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;
- DE SIGNER le marché correspondant.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211117-D2021_071-AR